L'initiation et le développement de projets participatifs novateurs

Vous souhaitez lancer un projet participatif dans votre quartier, votre école, votre maison de repos... ?

La Maison de l'Environnement vous propose ses services pour concrétiser vos idées et vous accompagner dans vos démarches. Elle vous fera bénéficier de son savoir-faire pour vous permettre de :

- bien cerner les besoins et les attentes du public que vous souhaitez toucher ;
- développer une méthode de travail créative et des outils pertinents de mobilisation et de conception participative ;
- dynamiser le processus ;
- évaluer et capitaliser le travail réalisé pour que votre expérience soit valorisée et profite aussi à d'autres.

Une expertise reconnue

La Maison de l'Environnement s'implique dans différentes réflexions stratégiques menées à l'échelle de la Wallonie en matière d'environnement, d'alimentation durable, et de participation citoyenne notamment. Son expertise de terrain et ses compétences sont mises au service de diverses commissions régionales et groupes de travail.

Elle participe à des formations, colloques et conférences pour exposer les lignes de son action et présenter les méthodologies propres utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne.

Les Objectifs de Développement Durable, une trajectoire adoptée par la Maison de l'Environnement !

Pour nous joindre :

rue de Montigny 29 - B-6000 Charleroi
Tél. : +32 (0)71 300 300 - Fax : +32 (0)71 509 678
me@lamaisondelenvironnement.be
www.lamaisondelenvironnement.be
www.facebook.com/maisonenvironnementwallonie

Editeur responsable : Serge VOGELS, 29 rue de Montigny - B-6000 Charleroi

Imprimé sur du papier recyclé - Septembre 2021

La Maison de l'Environnement

un espace d'information, de conseil et de soutien pour vos projets

Véritable outil associatif et participatif, la Maison de l'Environnement a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner ses différents publics dans une démarche de développement durable.

Installée au cœur de l'association Espace Environnement, la Maison de l'Environnement apporte une attention particulière à l'environnement urbain sous tous ses aspects. Elle réalise des actions concrètes qui s'adressent au grand public, aux associations, aux communes et aux entreprises de Wallonie tout en stimulant la participation et la concertation.

Un point d'information et de conseil

Vous recherchez une information relative à l'environnement mais vous ne savez pas à qui vous adresser ou quelles démarches entreprendre ?

La permanence est accessible par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au 071/300.300 ainsi que par courriel (me@espace-environnement.be) ou sur simple visite.

Un éco-conseiller se tient à votre disposition pour traiter les demandes d'information et fournir des conseils de première ligne.

Grâce à son fonds constitué de près d'un millier d'ouvrages et de publications diverses (revues, newsletters, brochures, rapports, etc.), notre Centre de documentation est en mesure de répondre à vos demandes. Si vous cherchez des informations pour une étude, un travail scolaire, si vous organisez une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement, la Maison de l'Environnement peut vous orienter.

Pour répondre aux nombreuses questions qui lui sont adressées en lien avec le développement durable du cadre de vie, la Maison de l'Environnement a développé deux outils spécifiques :

- Des fiches-conseil actualisées selon les changements législatifs.

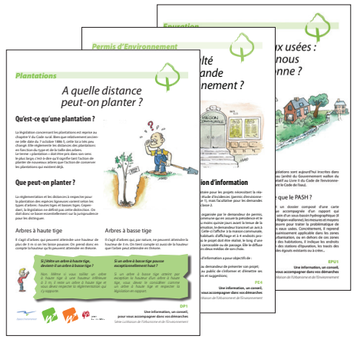

Exemples de thèmes abordés dans les fiches-conseil : les distances de plantation, le permis d'environnement, le permis unique, l'épuration...

- Des dossiers thématiques pour alimenter les réflexions stratégique et opérationnelle des gestionnaires communaux.

Parmi les sujets traités : l'alimentation durable, les marchés publics durables, la gestion différenciée, la participation citoyenne, la mobilité...

Ces deux outils sont téléchargeables sur le site www.lamaisondelenvironnement.be

Le soutien à la concertation

Un projet suscite parfois des réactions plus ou moins passionnelles de la part des acteurs locaux. La Maison de l'Environnement intervient alors sur le terrain pour créer un espace de dialogue entre les autorités communales, l'exploitant et les habitants. Sa démarche consiste le plus souvent à :

- prendre connaissance, de manière approfondie, de la situation « qui pose problème », du contexte, des acteurs concernés, etc. ;
- délivrer une information claire et accessible aux habitants en organisant une séance d'information en présence du demandeur ;
- dégager des propositions, de manière concertée, afin d'aboutir à une résolution du conflit.

L'intervention de la Maison de l'Environnement en tant que médiateur et animateur vise à installer une participation active et constructive entre les habitants et les autorités communales que ce soit dans le cadre d'une procédure de consultation publique ou de façon volontaire.